

DECISION DU PRESIDENT N° DECRE_2025_049

Achat de 4 véhicules

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la procédure adaptée n° TDM-2025-11 dont le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne le 27 juin 2025 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché pour l'achat de 4 véhicules,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché n°TDM-2025-11 relatif à l'achat de 4 véhicules est attribué aux entreprises ayant remis les offres jugées économiquement les plus avantageuse au regard des critères d'attribution :

Lot n°01 : « 1 véhicule citadine électrique neuf ou occasion pour le service Assainissement »

- Attributaire : CLARO AUTOMOBILES – La Roche-sur-Yon (85000 Mouilleron-le-Captif)
- Véhicule : OPEL CORSA électrique 136 ch, batterie 50 Kw/H (MEC 19/05/2022, 28 417 kms)
- Prix véhicule : 16 507,76 € TTC
- Offre de reprise PEUGEOT 206 : - 250,00 € TTC
- Montant total : 16 257,76 € TTC

Lot n°02 : « 1 véhicule utilitaire léger électrique neuf ou occasion pour le service Assainissement »

- Attributaire : BEAUVOIS AUTOMOBILES (85600 Montaigu-Vendée)
- Véhicule : PEUGEOT E-Partner Fourgon Taille XL 700kg 136 ch, 100kW, Batterie 54 kWh (neuf)
- Prix véhicule : 32 525,18 € TTC
- Prime CEE : - 2 710,00 € TTC
- Montant total : 29 815,18 € TTC

Lot n°03 : « 1 véhicule utilitaire diesel ou hybride neuf ou occasion pour le service Déchets »

- Attributaire : BEAUVOIS AUTOMOBILES (85600 Montaigu-Vendée)
- Véhicule : PEUGEOT Boxer Fourgon Tôle L2H2 3,5T 140 ch SS BVA8 (neuf)
- Prix véhicule : 41 097,76 € TTC
- Offre de reprise RENAULT Master : - 1 500,00 € TTC
- Montant total : 39 597,76 € TTC

ARTICLE 2

Le lot n°04 : « 1 véhicule SUV 5 places hybride rechargeable neuf ou occasion pour les services généraux » est déclaré sans suite motif d'intérêt général. Cette décision est motivée par la nécessité de redéfinir les besoins en vue d'une intégration plus ambitieuse des considérations de performance environnementale et de développement durable en faveur du territoire, et par conséquent, d'une modification indispensable des exigences techniques des prestations à réaliser en la matière

ARTICLE 3

Le marché et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Président.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront engagées sur les budgets annexes Assainissement et Déchets de la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 24/07/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*